

Gaétan Saint-Pierre

2011/01/01

⋮ Étymologie

# Mots tronqués et transferts de sens

## Curiosités étymologiques

---

**P**armi les procédés de création de nouveaux mots, on trouve, à côté de la dérivation et de la composition (abordés dans les deux chroniques précédentes), la troncation et le transfert de sens. La **troncation** se définit comme la création d'un mot « nouveau » par la suppression d'une ou de plusieurs syllabes d'un mot : *ciné, labo, prof, vélo*. Le **transfert de sens** consiste à utiliser un mot qui sert à nommer une certaine réalité pour désigner une autre réalité : la *fracture* sociale, un *plafond* salarial.

## Les mots tronqués et les expressions raccourcies

Alors que les dérivés et les composés sont créés par l'ajout ou l'assemblage d'éléments (*embrigadement, hyperspécialisation, croc-en-jambe*), d'autres mots

résultent de la procédure inverse d'**abrègement**. Ce phénomène de raccourcissement de mots ou d'expressions n'est pas nouveau, mais il s'est considérablement étendu depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, d'abord dans la langue familière et ensuite dans l'usage commun. Bien que le procédé de troncation se soit surtout appliqué, à l'origine, à des termes techniques ou savants jugés trop longs, comme les mots *automobile* et *météorologie* raccourcis en *auto* et *météo*, la langue familière actuelle compte des dizaines de mots tronqués touchant à peu près tous les domaines : *ado*, *appart*, *bac*, *ciné*, *collabo*, *écolo*, *frigo*, *mélo*, *moto*, *ordi*, *psy*, *sympa*, *télé*, etc. Certains mots tronqués depuis plus longtemps sont désormais considérés comme des mots entiers de la langue standard, le mot d'origine étant parfois oublié ou perçu comme vieilli. Pensons à *cinéma* (abréviation de *cinématographe*), à *pneu* (*pneumatique*), à *vélo* (*vélocipède*) ou à *métro* (de *métropolitain*, forme raccourcie de *chemin de fer métropolitain*). Les mots obtenus par abrègement depuis des siècles ne sont bien sûr plus perçus comme tels : *menu*, *dinde* et *bichonner* en sont des exemples.

### **De la *dinde* au *menu***

Le menu, c'est la liste détaillée des plats, des mets qui composent un repas et, dans un restaurant, c'est également la carte sur laquelle est inscrite cette liste détaillée. Le mot prend aussi, dans l'usage familial, le sens figuré de « programme » ou d'« ordre du jour » (*le menu d'une soirée*, *d'une réunion*). En informatique, enfin, le mot *menu* s'applique aujourd'hui à la liste des options proposées à l'utilisateur. Le nom *menu* (début XVIII<sup>e</sup>) vient de l'adjectif *menu* « petit, mince, fin » dans le syntagme menu détail. *Menu* « liste détaillée » résulte donc à la fois de l'abrègement de l'expression *menu détail* et de la transformation de l'adjectif *menu* en nom. La liste détaillée – liste dans le menu détail – est devenue le *menu* ! Ajoutons que l'adjectif *menu* (XI<sup>e</sup>) est issu du latin *minutus* (participe passé de *minuere* « diminuer »), dont le féminin *minuta* a donné *minute*.

Quant à la volaille appelée dinde (début XVII<sup>e</sup>), son nom provient de l'abréviation de poule d'Inde ou coq d'Inde, termes désignant d'abord, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, la pintade ou poule d'Abyssinie, puis s'appliquant, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, au dindon originaire du Mexique (« Inde occidentale »), découvert par les Espagnols. Le mot *dinde* découle de deux procédés : raccourcissement du syntagme nominal *poule d'Inde* et agglutination de *d'Inde* en *dinde*, procédés qui concourent à brouiller le lien

étymologique avec l'Inde[1]. Notons que le mot *dinde* et son dérivé *dindon* (milieu XVII<sup>e</sup>), en plus de désigner la femelle et le mâle de l'espèce, ont pris respectivement, et ce depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, le sens figuré de « femme sotte et prétentieuse » (*Quelle dinde !*) et d'« homme vaniteux et stupide » (d'où la locution *être le dindon de la farce*).

### Des heures à se *bichonner* (Ah, la *barbe* !)

C'est peut-être difficile à croire, mais le verbe *bichonner* a bien un lien étymologique avec *barbe*, un lien qui s'est presque complètement effacé à la suite de l'amputation de la syllabe initiale du mot *barbichon*, aujourd'hui sorti de l'usage. Tout cela commence avec le nom d'un petit chien d'agrément à poil long et frisé, proche parent du barbet : *barbichon*, dérivé de *barbe* avec suffixe diminutif en *-ichon*. Or, dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, *barbichon* est abrégé en *bichon*. Son dérivé *bichonner* (fin XVII<sup>e</sup>) a d'abord le sens (vieilli) de « friser les cheveux comme le poil d'un bichon », puis celui de « pomponner, arranger avec soin », et enfin, au figuré, celui de « être aux petits soins (avec quelqu'un) ». Le verbe a eu pour dérivé *bichonnage* (fin XVIII<sup>e</sup>) « action de bichonner ».

## Les mots obtenus par transfert de sens

Contrairement à la composition ou à la troncation, qui agissent sur la forme du mot, le **transfert de sens** consiste à utiliser, sans le modifier, un mot servant à nommer une certaine réalité pour désigner une autre réalité. Cette forme de recyclage sémantique peut se faire par **analogie**, comme dans *fracture sociale*, *virus informatique* et *dragueur* (celui dont l'activité consiste à *draguer* sans filet de pêche). On dit que le transfert de sens s'opère par **contiguïté** lorsqu'un mot est utilisé pour nommer une autre réalité qui entretient avec la première une relation de proximité. Ainsi en va-t-il de *buffet*, mot désignant d'abord un comptoir, un meuble de salle à manger, puis une table où sont servis des mets et des boissons dans une réception, et finalement l'ensemble de ces mets et boissons, la nourriture elle-même : *un buffet froid sera servi*.

### Une histoire de *pirate*

Le terme *pirate* est un bon exemple de ces mots qui ont connu un rajeunissement par

transfert de sens. Le mot, qu'on associe historiquement aux pillards des mers dont les navires arboraient le pavillon à tête de mort, s'applique désormais à d'autres réalités parfois bien différentes. Pirate (début XIII<sup>e</sup>) est un emprunt au latin *pirata*, lui-même emprunté au grec *peiratês* « brigand, bandit des mers », dérivé du verbe *peiran* signifiant « essayer » et, par extension, « tenter sa chance sur mer ». Le mot *pirate* désigne, à l'origine, un aventurier qui court les mers pour piller les navires, une pratique qui avait déjà cours dans l'Antiquité et au Moyen-Âge et qui a atteint son apogée pendant le XVII<sup>e</sup> siècle – et qui s'exerce encore aujourd'hui dans l'Océan indien, en particulier le long des côtes somaliennes. Les dérivés piraterie (début XVI<sup>e</sup>) « activité des pirates » et pirater (verbe intransitif, fin XVI<sup>e</sup>) « se livrer à la piraterie » se rattachent d'abord étroitement au sens premier du mot *pirate*.

Ce n'est qu'à la fin des années 1960 que *pirate* va s'appliquer, par analogie, à un individu armé qui prend en otage les passagers et l'équipage d'un avion pour le détourner de sa destination. On parle alors de *pirate de l'air*. Puis, depuis la fin des années 1990, le mot sert à nommer la personne qui s'introduit dans un système informatique en vue d'en copier (*pirater*) les données ou encore d'en modifier ou d'en saboter le fonctionnement : *pirate informatique*. Ajoutons que, employé en apposition, le mot *pirate* prend valeur d'adjectif au sens de « clandestin, illégal » : *radio pirate*, *copie pirate*. Les mots *piraterie* et *pirater* vont bien sûr connaître les mêmes développements sémantiques. Ainsi le terme *piraterie*, en plus de garder son sens d'origine d'« activité des pirates », s'appliquera également, selon le contexte, à l'escroquerie, au détournement d'avion (*piraterie aérienne*), à la copie frauduleuse de disques, de films, de logiciels et à la contrefaçon de produits de marque. Quant au verbe (transitif cette fois) *pirater*, il prend le sens de « reproduire illégalement une œuvre » et, en informatique, celui de « voler ou piller des données » (*pirater un disque, un film, un logiciel*), d'où les néologismes *piratage* (vers 1980) et *antipiratage* (fin des années 1980) : *le piratage informatique, un dispositif antipiratage*.

### ***Bureau et toilette(s) : une affaire de bout de tissu***

*Bureau et toilette* : voici deux mots – apparus en ancien français – qui remontent étymologiquement à une pièce de toile ou d'étoffe et qui, par extension, ont désigné un meuble, puis un lieu.

Le mot *bureau* (milieu XII<sup>e</sup>) est le dérivé de *bure* (du latin *bura*), mot désignant une étoffe grossière de laine brune. *Bureau* est, à l'origine, le nom donné au tapis de table fait de cette étoffe de bure. Puis, au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, on passe, par contiguïté, de *bureau* « tapis de table » à *bureau* « table de travail », au meuble à écrire recouvert de ce tapis. Puis, par un nouveau transfert de sens par contiguïté spatiale, *bureau* désigne aussi, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la pièce dans laquelle se trouve cette table de travail. Enfin, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle (mais surtout depuis la fin du XVIII<sup>e</sup>), *bureau* s'appliquera également à un lieu de travail, à l'établissement (commerce, organisme, etc.) dans lequel travaillent des employés.

Le mot *toilette* a connu une extension de sens similaire à celle de *bureau*. Toilette (*tellette*, milieu XIV<sup>e</sup>) est le diminutif de *toile* (milieu XII<sup>e</sup>, du latin *tela*). Le mot s'est d'abord appliqué (du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle), selon le sens étymologique, à une petite pièce de toile ou à un morceau de linge qu'on étendait sur une table servant pour la toilette, la coiffure et la parure. Au cours du XVII<sup>e</sup>, le mot sert aussi, par extension, à désigner l'action de se préparer (s'ajuster, se coiffer, s'habiller) avant de paraître en public, puis, par extension encore, la tenue elle-même, l'habillement d'une femme. À partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le mot *toilette* désigne, par un autre transfert de sens, le meuble sur lequel est placé ce qui est nécessaire aux soins de parure (meuble appelé plus tard *coiffeuse*). Puis, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, *toilette* n'est plus seulement associé à la parure, mais aussi à la propreté, à l'hygiène corporelle, d'où le *cabinet de toilette*, la petite salle d'eau appelée aujourd'hui *salle de bains*. Enfin, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le mot *toilettes* (au pluriel) est employé pour désigner les cabinets – ou « lieux d'aisances » – avec la cuvette, la chasse d'eau et le papier hygiénique :  
*Où sont les toilettes ? toilettes publiques*. Notons qu'au Québec, *toilette* est souvent employé, dans ce sens, au singulier : *aller à la toilette*.



1 Fait assez amusant, *dinde* se traduit *turkey* en anglais... et *turkey* est issu du syntagme *Turkey-cock* « coq de Turquie » ! [\[Retour\]](#)

## PRINCIPALES SOURCES

*Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris, éditions Larousse, 2006.

*Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, éditions Le Robert, 1994.



# Gaétan Saint-Pierre

Enseignant retraité du Collège Ahuntsic